



La lettre d'information

EDITION D'AVRIL 2020

Le mot du Maire

C'est par ce premier numéro de notre lettre d'information de ce nouveau mandat qui démarre, que je souhaitais vous remercier et exprimer à quel point votre confiance m'honore et m'engage.

Mais par ces temps de confinement, je voudrais avant tout remercier au nom de vous tous, les professionnels de santé, ceux qui sont à la tâche tous les jours dans des conditions difficiles et angoissantes pour que tous les autres puissent vivre le moins mal possible la terrible épreuve que nous traversons. Je veux remercier aussi l'engagement des enseignantes en lien avec chaque enfant de notre village. Remercier l'ensemble de nos services publics qui sont mobilisés sur le terrain et tous ceux dans l'ombre sans qui les premiers ne pourraient pas remplir leurs tâches et leurs missions.

Mais cette période de confinement doit aussi nous permettre de prendre conscience que nous sommes vulnérables, de réfléchir à notre futur, redéfinir les enjeux de notre époque, nos modes de consommation, de déplacement, notre rapport à l'argent et à la santé.

Nous pouvons agir même au niveau de notre commune. Vous êtes nombreux à vous déplacer le jeudi sur le marché, mais il existe aussi de nombreux producteurs locaux, aidons les, profitons de cette proximité, de cette relation directe, nous avons cette chance, sachons l'apprécier.

Sachez que l'équipe municipale et moi-même restons mobilisés et disponibles et nous tenons prêts au retour à une situation normale le plus tôt possible nous l'espérons.

C'est tous ensemble par le respect du confinement, le respect mutuel des relations humaines, la solidarité et l'entraide que nous sortirons vainqueurs de cette crise. J'ai bon espoir et je sais pouvoir compter sur vous tous pour cela !

La Santé n'a pas de prix, sachons nous protéger, c'est là le plus important.

Bien à vous

A la Une

Crise sanitaire du COVID-19 : confinement, mesures, actions de la municipalité...Retrouvez tous les détails en pages 6 et 7.

Actu du mois :

- Report du projet de prêt de vélo électrique à une période ultérieure en fonction des modalités de déconfinement ;
- Projet antenne relais au « bois de madame » pour couvrir les zones blanches (p5) ;
- Levée du courrier 2 fois par semaine sur le mercredi, jeudi ou vendredi ;
- Report de la facturation de la cantine de mars sur la prochaine période.

Bon à Savoir : La déclaration d'impôts

Quelles sont les dates limites pour transmettre la déclaration des revenus ?

Le service de **déclaration en ligne** sera ouvert à partir du lundi 20 avril 2020. Les dates limites de déclaration varient en fonction du département de résidence des contribuables : départements 55 à 976 : jeudi 11 juin 2020 à 23h59.

Les **déclarations papier** parviendront à partir du 20 avril 2020 et jusqu'à mi-mai (selon le service postal) mais seulement aux contribuables qui ont déclaré sur papier en 2019. La date limite de réception est fixée au vendredi 12 juin à 23h59.

Attention : Sauf si vous ne disposez pas de connexion internet ou si vous ne vous estimez pas en mesure de le faire, vous devez déclarer en ligne. Compte tenu de la situation, tous les usagers qui le peuvent sont invités à déclarer en ligne.

Une nouveauté en 2020 : la déclaration automatique

Comment savoir si je bénéficie de la déclaration automatique ?

La déclaration automatique sera proposée aux foyers fiscaux qui ont été imposés, l'an dernier, uniquement sur des revenus pré-remplis par l'administration et qui n'ont signalé aucun changement de situation (adresse, situation de famille ou création d'un acompte de prélèvement à la source) en 2019.

- ❖ si vous avez déclaré en ligne l'année dernière : vous recevrez un courriel d'information;
- ❖ si vous avez déposé une déclaration papier en 2019 : vous recevrez par courrier votre nouvelle déclaration de revenus sous un format adapté.

Comment ça marche exactement ?

Si vous êtes éligible, vous devrez bien vérifier les informations que l'administration porte à votre connaissance :

- ❖ si toutes les informations sont correctes et complètes, vous n'avez rien d'autre à faire. Votre déclaration de revenus sera automatiquement validée ;
- ❖ si certains éléments doivent être complétés ou modifiés, vous devrez alors remplir et signer votre déclaration de revenus comme habituellement.

À savoir : 2/3 des usagers pourraient ne pas avoir à déclarer leur revenu cette année grâce à la déclaration automatique.

La déclaration en ligne

Si vous devez déposer une déclaration, il vous faut, à partir du 20 avril, vous connecter à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe.

Le coin des jeunes

Rubrique dédiée à nos jeunes : par vous et/ou pour vous : évènements, actions, réalisations, témoignages, articles de votre choix... à vous de nous faire passer vos « papiers », photos, idées par mail à accueilmairie@senouillac.fr ou par texto au 06.86.82.85.66/Sandra. Elle permet aussi de vous informer de ce qui se passe sur la commune et le territoire.

Du côté de l'école primaire Compte-rendu du conseil du 9 mars

Point 1 Effectifs pour la rentrée 2020

Effectif actuel : 96 élèves.

Effectif pour la rentrée 2020, à ce jour : PS : 6, MS : 13, GS : 9, CP : 14, CE1 : 8, CE2 : 11, CM1 : 14, CM2 : 12. L'effectif est en baisse (87 élèves).

Point 2: Règlement intérieur : avenant

Point 3: Activités pédagogiques

LSU (livret scolaire unique):

Il est transmis de façon numérique par le biais de la plateforme Educonnect. Il n'est plus imprimé. De nombreuses familles ne se sont pas connectées (1 famille sur 2). Nous rappelons que les familles peuvent venir signaler toute difficulté auprès de la directrice.

Évaluations nationales :

La seconde session pour les CP s'est déroulée en janvier. Mme Habourdin a reçu les parents individuellement pour transmettre les résultats de leurs enfants.

Projets de l'école

Point 4: Matériel et travaux demandés à la Mairie

Point 5: Questions diverses

Le goûter, le transport scolaire, la cantine et le projet de restauration multi-site.

Du côté des plus grands

Cours à la maison : ordi, téléphone... Il faut s'adapter et s'organiser pour consacrer le temps au travail nécessaire, tout en faisant des pauses pour reposer les yeux et l'esprit.

Mais fini, les vacances, il faut reprendre le rythme « scolaire » en attendant le retour dans les classes ;)

Du côté du conseil municipal

« Chères Sénouillacoises, chers Sénouillacois,

Le 15 mars, vous vous êtes mobilisés pour venir élire vos conseillers municipaux et délégués communautaires. Dans ce contexte de pandémie et malgré une fréquentation du bureau de vote moins forte que lors des précédentes élections, le taux de participation est néanmoins supérieur de 30% par rapport à la moyenne nationale. Je vous en félicite car cela démontre tout l'intérêt que nous tous, citoyens de Sénouillac, portons aux actions locales qui impactent notre quotidien.

Vous avez choisi pour la 3ème fois d'élire au conseil municipal la liste que je porte et je tiens en premier lieu à vous en remercier personnellement et surtout exprimer à quel point votre confiance m'honore et m'engage. Je me réjouis également de poursuivre le travail entamé il y a 6 ans avec l'ensemble du nouveau conseil municipal dont 11 colistiers élus.

L'heure est maintenant au rassemblement pour ensemble porter les projets qui nous unissent, ensemble faire face aux enjeux de notre époque et ensemble investir notre énergie et mettre à profit l'intelligence collective au service de TOUS les Sénouillacois, pour aujourd'hui et pour demain ! »

Bernard FERRET et l'équipe :
Ensemble pour demain, poursuivons la dynamique

Elections déroulées dans un contexte et des mesures d'hygiènes particulières et adaptées aux mesures de précaution en vigueur. Il n'y aura pas de 2nd tour pour Sénouillac. Le nouveau conseil sera composé des :

*12 premiers candidats de la liste "Ensemble pour demain, poursuivons la dynamique!" : Bernard FERRET, Sandra VICENTE, Nicolas BONDUELLE, Francine DANIEL, Nicolas RAYNAL, Véréna VOARINO, Sylvain RICOLA, Guilène ANDURAND, Michel PIERIE, Marie BERGOUIGNOUX, Nicolas TRICHAUD et Sandrine VILLENEUVE.

*3 premiers candidats de la liste "Pour un choix démocratique" : Gilles FORT, Corinne BARTHE-ROJO et Jacques RIVIEYRAN.

Les élus au conseil communautaire sont:

Bernard FERRET et Sandra VICENTE (suppléante)

Merci à tous les votants pour leur participation et le respect des mesures barrières dont ils ont fait preuve.

La mise en place du nouveau conseil est repoussée à une date ultérieure restant à définir selon l'évolution de la crise sanitaire. En attendant, les élus actuels restent en poste et travaillent en collaboration avec les nouveaux élus afin de suivre au plus près les situations et préparer demain.

Point sur le projet de l'antenne relais au lieu-dit « Bois de Madame »

L'état français a fixé la liste des « zones blanches » que les opérateurs ont obligation de couvrir en voix et accès internet mobile haut débit (4G).

Sénoillac a été identifiée dans l'arrêté du 12 juillet 2019 pour les secteurs P1 à P5.

Cette obligation est faite aux 4 opérateurs : Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile. C'est ce dernier qui est en charge d'installer à Sénoillac les infrastructures matérielles exploitables par tous les opérateurs.

Ainsi, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais au titre du dispositif de couverture ciblée au lieu-dit « Bois de Madame ». Voir carte ci-après :



Un pylône de 36 mètres serait construit pour y installer des antennes et faire bénéficier, dans les prochains mois, des services de téléphonie et internet mobile aux habitants des zones blanches, mais aussi d'une meilleure couverture sur la partie nord de la commune.

Ce site a été retenu car il est éloigné des habitations et est sur un domaine communal. En revanche l'emplacement oblige une hauteur importante pour assurer la couverture requise. D'autres sites auraient été plus favorables, mais leurs propriétaires n'ont pas accepté de les mettre à disposition.

Afin de vous informer au mieux de ce projet, un dossier d'information est consultable sur le site internet de la mairie, à défaut d'être consultable en mairie confinement oblige. Il peut aussi vous être transmis par mail ou en version papier. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie, de préférence par courriel accueilmairie@senouillac.fr sinon par téléphone (05 63 41 71 98, répondeur).

Point sur la situation de la crise sanitaire

Nouvelle période de confinement jusqu'au 11 mai pour faire face au COVID-19

Rappel de bon sens

- ✓ Rester au maximum chez nous (certaines sorties sont autorisées sous dérogation),
- ✓ Respecter les règles, c'est se protéger, limiter la propagation du virus, protéger les autres et aider le système médical;
- ✓ PRENDRE SOIN de nous mais aussi des personnes qui pourraient avoir BESOIN de nous;
- ✓ Au lieu de « s'entasser » au supermarché, pensons à nos petits commerces de proximité et producteurs locaux (cf. liste jointe pour l'alimentaire) : il y aura moins de monde et de la qualité « fait maison », pensez-y !! Et n'hésitez pas à les contacter, beaucoup d'artisans ou de producteurs ont mis des solutions alternatives en place.

Informations

La boulangerie de Loona est ouverte uniquement le matin pour le moment. Elle dispose d'un service point vert qui permet de retirer un peu d'argent (client Crédit Agricole). Vous y trouverez aussi farine, œufs, sel, huile, levure et café.

Le marché : nous avons obtenu la dérogation nécessaire au maintien du marché le jeudi après-midi (de 16h30 à 19h). La liste des exposants reste variable chaque semaine. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez être exposant ou nous faire part d'un mode de distribution sur la commune à partager.

Sur le marché ou à la boulangerie, les règles de distanciation et le respect des gestes barrières sont indispensables.

Service postal : la distribution du courrier et des colis est réalisée à minima deux fois par semaine les mercredis, jeudis ou vendredis (en principe jusqu'à la fin de la crise, mais susceptible d'évolution). Il en est de même pour la levée de la boîte aux lettres avenue des Vignes.

Les bureaux de poste de Gaillac et Marsac/Tarn ainsi que les agences de Cahuzac/Vère et Cestayrols sont ouvertes.

La mairie et l'agence postale sont fermées mais vous pouvez laisser un message sur le répondeur au 05 63 41 71 98 ou contacter les secrétaires qui sont en télétravail et sont joignables par mail à accueilmairie@senouillac.fr. Vous pouvez également utiliser la rubrique "contact" du site internet.

Actions menées et en cours

- 1) Prise de contacts auprès des personnes fragiles et suivis réguliers ;
- 2) Révision du Plan Communal de Sauvegarde ;
- 3) Mesures de sécurité pour l'école, les agents, les lieux publics et les administrés ;
- 4) Travail de réflexion avec le directeur de l'ALEA et de l'équipe enseignante sur la mise en place de la reprise.

Commande et distribution de masques

Suite à une proposition de la communauté d'agglomération et pour se préparer à la future période de déconfinement, la municipalité a choisi de commander 1200 masques (adultes et enfants) alternatifs pour les offrir à ses habitants.

Ces masques individuels, en tissus, sont produits par des entreprises tarnaises recommandées par la préfecture et certifiés de catégorie 1.

À usage non sanitaire, ils filtrent 90% des particules de trois microns. Ce sont des masques « anti-projection » lavables et réutilisables qui ont pour vocation de protéger l'extérieur, c'est à dire de prévenir la contamination de son entourage et de son environnement comme le font les masques de type chirurgical.

Ils seront distribués aux habitants à raison de 2 masques par foyer par quelques élus et intervenants pour limiter les déplacements. La commande est passée et la livraison prévue la semaine du 11 mai.

Général

Les informations importantes sont affichées sur la porte de la mairie, sur le site www.senuillac.fr et sur la page Facebook www.facebook.com/mairiesenuillac avec :

*un modèle d'attestation de sortie que vous pouvez recopier sur papier libre ou télécharger. Une version numérique est également disponible;

*les numéros du Maire Bernard FERRET 06.48.13.08.41 et de l'adjointe Sandra VICENTE 06.86.82.85.66.

En cas de nécessité, n'hésitez pas à nous contacter pour vous ou quelqu'un d'autre. Soit par téléphone, soit par mail.

L'ensemble des conseillers se tient également à la disposition de tous.

SOYONS TOUS RESPECTUEUX DES RÈGLES, DES AUTRES. Soyons solidaires !!

Pensons au local (entreprises, producteurs...), ce n'est pas plus cher et c'est à 2 pas!!

Adoptez les bonnes pratiques

Règle n°1 : après tout contact avec une surface potentiellement infectée, lavez-vous les mains et ne touchez pas votre visage.

Temps maximal de survie sur différentes surfaces*

N'utilisez pas vos vêtements pour faire barrage
Dans le cas contraire, mettez-les à la machine (60° min)

Privilégiez vos sacs et vos boîtes personnels chez les commerçants.
Ils sont potentiellement moins en contact avec des matières infectées

Lavez vos fruits et légumes à l'eau et/ou enlevez la peau avant de les consommer.
Pas d'eau de Javel !

Evitez les gants
Ils vont être vite contaminés et recontaminent l'environnement

ACIER INOXYDABLE 3 jours

Le Parisien

Ecrans tactiles en libre-service : continuez à les utiliser mais... désinfectez-vous immédiatement les mains

Désinfectez les poignées de portes, interrupteurs... avec un produit ménager portant la mention « détruit bactéries et virus »

Pour payer, privilégiez la carte bancaire
Même si le risque d'être contaminé par des pièces et des billets est infime

PAPIER 24 heures

CUIVRE 4 heures

Entrez vos courses quelques heures (sans les toucher) avant de les ranger. Et enlever les emballages en carton

PLASTIQUE 3 jours

CARTON 24 heures

Attention : même si la présence du virus est constatée sur une surface, le nombre de particules virales infectieuses décline avec le temps, réduisant les risques d'être infecté en la touchant. * varie selon la température, l'humidité...

SOURCE : NATIONAL INSTITUTES OF HEALTH DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES ÉTATS-UNIS, MARS 2020. ILLUSTRATION

La vie continue en toute sécurité à Sénoillac !

- Le facteur continue de passer sur le mercredi, jeudi et vendredi ;
- La mairie est fermée au public mais les secrétaires continuent à travailler en télétravail et se déplacent au besoin en mairie afin d'assurer le suivi des dossiers ;
- L'entretien du village est toujours assuré par les agents techniques.

Le marché du jeudi

Tous les jeudis: de 16h30 à 19h, sur le parvis de l'église

Après l'interdiction des marchés publics, nous avons eu une dérogation étant à plus de 7km de commerces de proximité.

Les exposants ont dû s'adapter, certains ne pouvant s'approvisionner ne peuvent être présents mais d'autres ont pris le relais pour le moment.

Retrouvez : Maraîcher (local), vigneron (Sénoillacois aussi), boucherie - charcuterie, fromager, ...

Pensez-y et Passez-y !! (Informations exposants auprès de Cyril RECH)

Les producteurs locaux que vous pouvez contacter

- Les Vergers du Bosquet (pommes, kiwis, jus de fruits) : 05.63.41.72.73 ;
- Marlène PUECH (colis de viande) : 06.80.33.78.02 ;
- David ASTRUC (maraîcher, serres ouvertes le vendredi matin) : 06.24.74.00.44 ;
- Nathalie GOUACHON (maraîcher bio) : 06.04.14.22.40 ;
- Cyril RECH (marché du jeudi et sur place le samedi matin) : 06.10.31.37.85.

Merci de les contacter en journée et en semaine.

Côté associations

Les idées naissent et se développent pour pallier à la situation.

Caroline CANNATA de l'association « les Soc en herbe » propose en cette période de confinement et de retraite obligatoire, des entretiens téléphoniques de 30 mn sur RdV. Une certaine forme d'agacement voire de stress risque de pointer le bout de son nez chez certaines ou certains d'entre vous. C'est pourquoi, aujourd'hui, elle propose une écoute empathique pour adultes, ados et parents qui ont besoin d'écoute et d'outils pour traverser cette période. Accueillir les émotions et être dans une écoute bienveillante, sans jugement et dans une totale confidentialité. Que personne ne reste seul avec ses angoisses et difficultés relationnelles ! Cette proposition s'inscrit dans une démarche d'entraide et de solidarité. Tél : 06.22.50.61.16.